



ANNEXE SECTORIELLE

FOUR ÉLECTRIQUE DE MAINTIEN /REMISE EN TEMPÉRATURE CHR

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la Propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique, ou d'informations de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie. Le Logo, le nom ainsi que le référentiel font l'objet d'un dépôt de marque à l'Institut National de la Propriété Industrielle : n°4380472 / 4380317.

ETHIKIS AD CIVIS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE - 828 520 874 00037 - RCS DE CASTRES

SIÈGE SOCIAL : 433 CHE D'EMBROUYSSET 81370 ST SULPICE LA POINTE

PRO@ETHIKIS.COM - 09 72 17 05 61

Périmètre produit	<ul style="list-style-type: none"> Four électrique de maintien ou de remise en température CHR
Hors périmètre produit	<ul style="list-style-type: none"> Fours qui utilisent des sources d'énergie autre que l'électricité Fours qui offrent une fonction de «chauffage par micro-ondes» Fours de petite taille - fours portables - fours à accumulation de chaleur - fours chauffés principalement à la vapeur
Précisions importantes	<ul style="list-style-type: none"> Respect de l'ensemble des normes de protection, de sécurité et d'hygiène adapté aux marchés géographique et fonction des groupes de produit et des matériaux entrant dans la composition des produits audités. (prérequis). Respect des principes de responsabilité élargie du producteur et gestion de la fin de vie des équipements à minima selon les principes de la directive 2002/96/CE applicable aux déchets d'équipements électriques et électroniques. Gestion énergétique performante avec isolation du moufle, de la porte et réduction de la taille de la vitre de porte. Certificat d'alimentarité pour les parties susceptible d'être normalement en contact avec les aliments. Durabilité du groupe chaud : <ul style="list-style-type: none"> - Système résistif robuste et adapté à une sollicitation professionnelle (Résistance inox, résistance blindé) - Pales turbine ou ventilateur en acier inoxydable de qualité Durabilité des composants et des ensembles électronique : <ul style="list-style-type: none"> - Composants électroniques qualitatifs (carte de puissance et/ou d'alimentation, sondes, régulations, condensateurs de démarrage, relais...). - Ventilation et refroidissement des composants, résistance ou protection face aux conditions d'humidité et de chaleur. Durabilité des revêtements du moufle et de ses fixations. Durabilité des revêtements extérieurs : Matériaux réputé insensibles à la corrosion, aciers inoxydables avec 16% de taux de chrome (NF A36-711). Durabilité des mécanismes et des manoeuvres de transformation (charnières porte, fermeture de porte, échelle à contenant). Quincaillerie anti-corrosion et adaptée aux conditions d'utilisation (chaleur et humidité).

I. Catégories de pièces et pannes

Pièces fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes électroniques (carte de puissance / alimentation / carte de commande / carte d'affichage IOT / condensateur / Eeprom) • Afficheur analogique ou numérique (display) • Bouton de commande / bouton poussoir / bouton tactile / voyant témoin • Sélecteur de programme / commutateur / programmateur / minuteur • Thermostat de régulation - sonde de température • Porte de four / poignée de porte / gâche de poignée / verrou de porte / charnière de porte / pivot de porte / guide de charnière / joint de porte • Ventilateur (tangential, chaleur tournante, chaleur pulsé) / moteur / hélices ou turbine • Échelle à plat • Résistance(s) • Eeprom • Mouflé (étanche) ou cavité / élément calorifuge / vis ou éléments de fixation du moufle • Ampoule / lampe / support de lampe • Bornier électrique • Visserie / éléments de stabilisation mécanique • Filerie • Filtre antiparasite • Éléments d'étanchéité (joints)
Pièces prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes électroniques (carte de puissance / alimentation / carte de commande / IOT) • Mouflé (étanche) ou cavité • Résistance(s) • Ventilateur (refroidissement, tangential, chaleur tournante, chaleur pulsé) / moteur / hélices ou turbine • Thermostat de régulation - sonde de température • Verrou de porte
Pièces consommables	<ul style="list-style-type: none"> • Joint de porte • Joint divers • Lampe
Accessoires	<ul style="list-style-type: none"> • Non identifié
Pièces d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Joint de porte
Pièces vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Vitre(s) de porte
Éléments de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Thermostat de sécurité (Klixon, bipolaire...) • Fusible et fusible thermique • Verrouillage porte, électronique ou électromécanique • Microrupteur • Ventilation par déclenchement code panne • Sonde de température & gestion électronique

Type de défaillances	<ul style="list-style-type: none"> • Défaut de gestion thermique (résistance / thermostat-sonde / gestion électronique) • Défaut stabilité électrique (résistance / branchement) • Défaut du panneau de commande (programmateur / afficheur) • Défaillance ouverture de porte (charnière) • Défaillance ventilateur (moteur électrique / hélice) • Corrosion moufle (parois / vis interne)
-----------------------------	--

II. Échelles d'accessibilité

L'échelle comporte 3 niveaux :

A	≤ 3 étapes ≤ 10 min tout utilisateur outils grand public
B	≤ 10 étapes ≤ 30 min utilisateur expérimenté ou réparateur outils grand public, outils public expérimenté
C	≤ 20 étapes ≤ 60 min utilisateur expérimenté ou réparateur outils grand public, outils public expérimenté, outils professionnels

Étape : Opération permettant d'aboutir à la dépose d'une pièce, de fixation(s) ou à un changement d'outil.

Outils :

- **Grand public** = Outils communs, à usage général, disponibles à tout public en distribution classique. (cf : liste outils norme PR EN 45554)
- **Public expérimenté** = Outils nécessitant des compétences pour leur utilisation et dont le coût peut représenter un frein (clé dynamométrique, fer à souder...).
- **Professionnel** = Outils nécessitant des connaissances ou des conditions d'utilisation particulières et dont le coût d'acquisition représente un investissement.

III. Critères du label selon l'annexe sectorielle

LE PRODUIT EST **CONÇU POUR DURER** DANS LE TEMPS

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1 CONCEPTION			
MAJ	I.1.3.	Pièces consommables et accessoires	Les <u>pièces consommables</u> , <u>accessoires</u> et les pièces nécessitant un <u>entretien régulier</u> respectent l' <u>échelle d'accessibilité A</u> .
<p>Échelle d'accessibilité limitée à ≤ 3 étapes et à ≤ 10 min <i>Liste représentative mais non-exhaustive, à compléter par le candidat.</i></p> <p>Pièces consommables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ampoule • Joint de porte • Éléments d'étanchéité (joints) <p>Pièces accessoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non identifié 			
KO	I.1.4.	Éléments de sécurité	Le remplacement et/ou le réarmement des <u>éléments de sécurité</u> produit et/ou utilisateur est prévu par le fabricant. Ces éléments respectent l'échelle d'accessibilité B.
<p>Échelle d'accessibilité limitée à ≤ 10 étapes et à ≤ 30 min <i>Liste représentative mais non-exhaustive, à compléter par le candidat.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Thermostat de sécurité type Klixon (électromécanique) • Fusible, Thermofusible thermique • Verrouillage porte (électronique ou électromécanique) • Ventilation par déclenchement code panne • Sonde de température + gestion électronique 			
KO	I.1.5.	Pièces vulnérables	Les <u>pièces vulnérables</u> sont définies en annexe sectorielle. Le remplacement de ces pièces respecte l'échelle d'accessibilité B.
<p>Échelle d'accessibilité limitée à ≤ 5 étapes et à ≤ 10 min <i>Liste représentative mais non-exhaustive, à compléter par le candidat.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitre(s) de porte 			
MIN	I.1.6	Non usage	Le constructeur identifie les conséquences de <u>non usage</u> du produit et doit informer le consommateur dans les recommandations d'usage de l'utilisation minimale nécessaire au bon fonctionnement du produit.
Non applicable			

LE PRODUIT REMPLIT LES CONDITIONS DE **RÉPARABILITÉ ET DE SAV**

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1 DÉMONTAGE			
KO	II.1.1	Habillage du produit	Le corps du produit est démontable et permet d'accéder aux éléments internes en respectant l'échelle d'accessibilité B. Les <u>assemblages permanents</u> sont interdits à moins que la nature ou l'utilisation du produit le justifie en accord avec l'annexe sectorielle.
<p>Échelle d'accessibilité limitée à ≤ 10 étapes et ≤ 15 min <i>Liste représentative mais non-exhaustive, à compléter par le candidat.</i></p> <p>Assemblage permanent non justifiable, non autorisé. En cas d'assemblage par clips, vérification de la qualité des clips et de la disponibilité de l'information de localisation.</p>			
MAJ	II.1.2	Accès aux pièces fonctionnelles	L'accès aux pièces fonctionnelles ne peut excéder l'échelle d'accessibilité C.
<p>Échelle d'accessibilité limitée à ≤ 15 étapes et ≤ 40 min <i>Liste représentative mais non-exhaustive, à compléter par le candidat.</i></p> <p>Ensemble commande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Afficheur analogique ou numérique (display) • Bouton de commande, bouton poussoir, bouton tactile • Voyant témoin • Sélecteur de programme, commutateur, programmateur, minuteur <p>Ensemble résistif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ventilateur de refroidissement tangentiel • Élément calorifuge <p>Ensemble cavité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ampoule ou lampe, support de lampe • Échelle à plat • Élément calorifuge • Vis ou éléments de fixation du moufle <p>Ensemble porte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porte de four • Déflecteur de fumée • Poignée de porte • Gâche de poignée • Support de vitre • Charnière de porte • Guide de charnière • Pivot de porte <p>Ensemble de stabilisation des liaisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bornier électrique • Visserie - éléments de stabilisation mécanique • Filerie 			

MAJ	II.1.3	Accès aux pièces prioritaires	L'accès aux pièces prioritaires respecte l'échelle d'accessibilité B ou a fait l'objet d'un plan de fiabilisation.
<p>Échelle d'accessibilité limitée à ≤ 10 étapes et ≤ 30 min <i>Liste représentative mais non-exhaustive, à compléter par le candidat.</i></p> <p>Ensemble électronique / électrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carte de puissance • Carte d'alimentation • Carte de commande, carte d'affichage • Module IOT • Condensateur • Eeprom • Filtre antiparasite <p>Ensemble cavité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moufle (étanche) ou cavité • Résistance(s) (inférieur ou socle, supérieur ou voute, circulaire) • Ventilateurs (tangential, chaleur tournante, chaleur pulsé), moteur électrique, hélices ou turbine • Thermostat de régulation - sonde de température • Verrou de porte 			
KO	II.1.5	Batteries	Le constructeur justifie d'une solution pour le remplacement des batteries des appareils à fonctionnement autonome en accord avec l'annexe sectorielle.
Applicable			
3 PIÈCES DÉTACHÉES			
KO	II.3.2	Temps de disponibilité	Le constructeur s'engage dans ses CGV sur la disponibilité des pièces détachées ou de remplacement du produit 5 à 10 ans minimum à partir de la fin de production de ce dernier. Le temps de disponibilité minimale requis est déterminé en annexe sectorielle.
10 ans pièces et logiciel			
MAJ	II.3.4	Prix des pièces détachées	<p>Les modalités d'achat des pièces détachées sont détaillées (prix moyen, réseau de distribution, ...). Le constructeur met tous les moyens en oeuvre pour limiter le total du prix des pièces fonctionnelles au prix de vente maximum conseillé HT du produit.</p> <p>La valeur d'une de ces pièces fonctionnelles ne pourra dépasser le pourcentage fixé en annexe sectorielle du prix de vente maximum conseillé HT du produit.</p>
<p>Pourcentage fixé à 25% Tolérance admise pour les pièces dont le PRU dépassent les 25%</p>			

LE PRODUIT PRÉSENTE DES **GARANTIES SUPÉRIEURES** À LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1 GARANTIE LONGUE DURÉE GRATUITE			
KO	III.1.1	Temps de garantie	Le temps de garantie avec présomption du défaut d'antériorité est déterminé en annexe sectorielle. Ce temps ne peut être inférieur à 24 mois.
24 mois			
MAJ	III.1.2	Conditions de garantie	Pour les catégories de produit considérées de « grande utilité », le constructeur prévoit la mise à disposition d'un bien de remplacement à l'acheteur pendant la période d'immobilisation pour réparation.
Produit considéré de grande utilité			
MAJ	III.1.3	Exclusion de garantie	Les exclusions de garantie ne doivent pas être abusives au regard des conditions d'utilisation normale du produit. Elles seront définies en annexe sectorielle.
Pas d'exclusion de garantie abusive identifiée			

IV. Remerciements :

La société coopérative Ethikis, en charge de la rédaction de la présente annexe sectorielle, tient à remercier tout particulièrement les nombreux professionnels ayant pris le temps de répondre à nos sollicitations et notamment les différents industriels et techniciens en lien avec la fabrication de ventilateurs, d'inox, de résistances ainsi que les différentes collectivités et leurs services de cuisine ainsi : (liste de nom en attente d'autorisation de diffusion).

Responsable de rédaction : Florent Preguesuelo - florent@ethikis.com